

MAIRIE
DE
GRÂCES



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 - 19 H 00



Date de la convocation : 3 juillet 2020

Présidence de : M. Yannick LE GOFF, Maire

Présents : M. LE GOFF - Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER - Adjoints au Maire, Mesdames COMMAULT, CORRE C., CORRE I., LE BON, LOYER, RAOULT, TANGUY, VOISIN, Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, MILONNET, MONNIER

Absents excusés : Mme KERHOUSSE - M. BOLLOCH

Pouvoir avait été donné par : Mme KERHOUSSE à M. BELEGAUD

Secrétaire de Séance : Mme Aurore VOISIN



Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de rajouter deux motions à l'ordre du jour : Pour la défense des emplois chez Nokia et contre la suppression de la classe de 4^{ème} au collège Albert Camus.

Les élus municipaux acceptent leur inscription.

1 - ELECTIONS SENATORIALES : ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES + 1 000 HAB.)

Délibération n° 54/2020

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le 27 septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2020 fixant le nombre de délégués pour la commune de Grâces à 7 et le nombre de suppléants à 4,

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Philippe BELEGAUD, Michel LASBLEIZ, Jérôme MILONNET et Madame Aurore VOISIN.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une seule liste a été déposée. Elle est composée par Yannick LE GOFF, Stéphane BRIENT, Michel LASBLEIZ, Aurore VOISIN, Pascal BONNEAU, Marie-Yvonne LE BON, Jérôme MILONNET, Corinne CORRE, Sylvain GIRONDEAU, Nathalie RAOULT, Philippe BELEGAUD.

Après un vote à bulletin secret et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

22 conseillers municipaux présents ou représentés ; 7 délégués à désigner, 4 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel, les délégués suivants :

M. Yannick LE GOFF, Mme Stéphane BRIENT, M. Michel LASBLEIZ, Mme Aurore VOISIN, M. Pascal BONNEAU, Marie-Yvonne LE BON, Jérôme MILONNET.

Par conséquent, sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

Mme Corinne CORRE, M. Sylvain GIRONDEAU, Mme Nathalie RAOULT, M. Philippe BELEGAUD.

2 - MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DES PERSONNELS SOIGNANTS

Délibération n° 55/2020

Monsieur le Maire propose de soutenir les personnels soignants par le biais de la motion suivante :

Lorsque survient une catastrophe, c'est vers l'hôpital public qu'on se tourne ; c'est à lui qu'on demande d'accueillir les patients. Il constitue un outil de santé commun. Nous avons donc une responsabilité commune, particulière.

L'hôpital est une propriété publique, une propriété populaire.

On nous a souvent expliqué qu'il rencontrait seulement un problème d'organisation et que, moyennant quelques aménagements, tout allait s'arranger. Mais l'hôpital public est un organisme vivant, qui s'adapte en permanence. Il a besoin de moyens, d'un grand plan d'embauche, qui devrait déjà être en cours, de grands plans d'investissement, de formations, d'un grand plan de revalorisation des salaires, et non d'une déprimante prime...

Alors que des nouvelles encourageantes semblent nous parvenir quant à l'avenir de la maternité de Guingamp, il serait déplorable que les moyens ne suivent pas pour avoir un pôle public local de santé qui tende vers l'excellence.

Nous voulons aussi offrir la même perspective aux EHPAD qu'aux hôpitaux publics, car ils ont eux aussi souffert, et ô combien, durant la crise.

Nous devons construire un pôle public de l'autonomie et lancer un grand plan de formations et d'embauches dans les EHPAD, un grand plan de réorganisation de l'accueil des personnes âgées, un grand plan de rénovation des établissements, un grand plan d'adaptation du maillage territorial, un grand plan pour cesser de vendre des EHPAD publics et de s'en remettre toujours davantage aux appétits du marché.

Les élus de la ville de Grâces renouvellent leurs remerciements à l'adresse des personnels soignants et tiennent à réaffirmer leur soutien à leur encontre dans l'ensemble des luttes qu'ils mènent depuis trop longtemps.

Tous ensemble, nous devons mener une garde vigilante pour que notre système de santé puisse bénéficier des moyens nécessaires pour remplir ses missions.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le texte ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la motion de soutien en faveur des personnels soignants telle que présentée ci-dessus.

3 - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION D'EMPLOIS CHEZ NOKIA

Délibération n° 56/2020

Monsieur le Maire demande l'inscription de cette motion supplémentaire et invite le conseil municipal à l'adopter.

Lundi 22 juin, Nokia a annoncé un plan social : pour la France, 1 233 suppressions d'emplois sur les sites de Nozay et de Lannion. Pour le site de Nokia Lannion, ce sont 402 emplois qui sont concernés, sur un effectif de 772 salariés aujourd'hui, soit plus de la moitié des effectifs.

Une nouvelle fois les engagements pris la main sur le cœur par les grands groupes ne sont pas respectés.

Lors de la reprise d'Alcatel-Lucent par Nokia, en 2016, des engagements ont été pris par l'entreprise envers le gouvernement : maintien des effectifs en Recherche et Développement, embauche des jeunes, développement de la 5G, de la Cyber Sécurité...

Aujourd'hui, alors que la date de respect des engagements est tout juste atteinte, alors que les représentants du personnel ont toujours contesté leur atteinte pour ceux concernant les effectifs, le groupe de télécommunication se désengage de ses promesses.

Il y a 4 ans, l'accès au marché nord-américain s'ouvrait à Nokia par le rachat d'Alcatel-Lucent. Aujourd'hui, Nokia déroule la fin de sa stratégie engagée en 2016 en sacrifiant 1 233 emplois sur l'autel du profit.

Rien ne justifie ce plan ! Nokia n'a pas souffert de la crise de la COVID-19 ! Nokia Lannion est à la pointe de la technologie des réseaux mobiles (4G, 5G, Cyber sécurité...). Seule une gestion comptable et actionnariale peut l'expliquer.

Nokia bénéficie du Crédit Impôt Recherche, entre 65 et 80 millions d'euros par an finançant 30 % des salariés français. Par conséquent, tous les salariés, contribuables et citoyens sont en droit d'attendre un comportement exemplaire.

A court terme, c'est la survie même du site de Lannion qui est en question, avec des conséquences néfastes sur l'économie du Trégor.

Ce plan social est une décision inique et cynique qui ne peut être mise en œuvre. C'est un coup bas porté par Nokia contre les salariés de Lannion, contre les Lannionais et tout le Trégor.

Pour la ville de Lannion et le Trégor, l'exécution du plan social serait dramatique, à l'heure où les villes moyennes sont enfin reconnues et montrent toute leur importance dans l'aménagement du territoire, à l'heure où les collectivités engagent des programmes pour leurs revitalisations avec le soutien et les financements de l'Etat. Où est la cohérence ?

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Affirme son soutien total à l'ensemble des salariés et dire NON à ce plan social,
- demande à Nokia de renoncer entièrement à ce plan social,
- demander au gouvernement d'exiger le retrait de ce plan et de faire respecter les engagements qui ont été pris,
- demande au gouvernement d'intervenir au niveau européen pour le maintien de l'industrie des télécommunications en France et en Europe pour préserver son indépendance technologique.

4 - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION D'UNE CLASSE de 4^{ème} AU COLLEGE ALBERT CAMUS

Délibération n° 57/2020

Monsieur le Maire demande que la motion suivante soit également rajoutée à l'ordre du jour du conseil.

Les parents et les enseignants du collège Albert Camus de Grâces alertent sur les conditions d'apprentissage pour les élèves, dans les classes de 4^{ème}, pour la prochaine année scolaire 2020-2021.

Ce jeudi 18 juin en effet, nous avons appris qu'il n'y aurait que trois classes de 4^{ème} à la rentrée prochaine. Nous perdons une classe !

Comment comprendre qu'en septembre 2019 le Rectorat ouvrait 4 classes de 5^{ème} pour un effectif de 86 élèves, tandis qu'en septembre 2020, il y aurait 3 classes de 4^{ème} pour 92 élèves ?

Cela se traduira par des classes de 4^{ème} à 31 élèves, avec des Assistants de Vie Scolaire, soit 33 personnes par classe avec les enseignants !

Nous ne pouvons accepter cette mesure incompréhensible et illogique qui tombe en plus au plus mauvais moment.

En raison du confinement, et malgré la continuité pédagogique, les écarts se sont creusés. Un peu moins de la moitié des élèves sont revenus en classe le 18 mai, et les conditions de travail n'ont pas été les mêmes à la maison pour tous (connexion, matériel informatique, disponibilité des parents).

Avec un effectif aussi lourd :

- Comment procéder à l'individualisation et la remise à niveau qui ont pourtant été annoncées comme la priorité nationale du premier trimestre ?

- Comment faire rentrer tous les élèves dans des classes conçues pour 25 élèves, surtout s'il faut respecter la distanciation sociale ?

- Comment permettre à des nouveaux arrivants sur la commune d'avoir une place dans leur collège de secteur ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur le maire demande au conseil municipal, d'exiger le maintien de quatre classes de 4^{ème} en septembre prochain au collège Albert Camus de GRACES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la motion ci-dessus contre la suppression d'une classe de 4^{ème} au collège Albert Camus.

5 - INFORMATIONS DIVERSES

Messieurs LACHIVER et LASBLEIZ donne réponses à des questions formulées dans la semaine par Mme Isabelle CORRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.



Le Maire,

Yannick LE GOFF.

POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
Michel LASBLEIZ

Affiché le 13/07/2020